

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF158

présenté par
Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Bony, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Fabrice Brun,
M. Descoeur, Mme Bazin-Malgras, Mme Petex, Mme Kremer et Mme Bay

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	5 000 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La maladie de Lyme est la zoonose la plus courante en Europe. Le nombre de cas recensés est estimé entre 650 000 à 850 000. Chaque année, ce sont 50.000 nouveaux malades atteints de cette borréliose qui sont diagnostiqués. Cette maladie se propage à grande vitesse en France et la situation est de plus en plus préoccupante. Il y aurait près de 104 nouveaux cas pour 100 000 habitants par an dans notre pays.

Selon le rapport d'information relatif au financement à l'efficacité de la lutte contre la maladie de Lyme et les propos de Madame la rapporteur spéciale, Véronique Louwagie, l'effort de recherche est très modeste et décevant au vu de l'augmentation des cas au fil des années, puisqu'il serait inférieur à 1,5 million d'euros par an.

Le Gouvernement doit se saisir de la nécessaire prise en charge des personnes atteintes de la maladie de Lyme et infection associées ainsi que ses aspects chroniques.

Il faut doter l'INSEM des moyens pour mener des travaux de recherche fondamentale et appliquée sur cette maladie.

Cet amendement propose donc de flécher 5 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 "Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé" du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" afin d'abonder la subvention pour charges de service public de l'INSERM; réduisant de 5 millions d'euros, en compensation, les crédits de l'action 17 "Recherche" au sein du programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire".